

Réunion Extra Ordinaire CSE Central du 8 septembre 2022



Ordre du Jour :

« Informations relatives aux mesures envisagées en faveur du pouvoir d'achat »

Dans un contexte global inflationniste, dégradant le pouvoir d'achat des salariés depuis de nombreux mois, la Direction nous a-t-elle entendue (Voir nos Déclaration faites en CSE) ?

Notre PDG nous annonce de bons résultats (Volume, Chiffre d'affaire) en hausses malgré le contexte et félicite l'engagement de tous.

Donc pour la FGTA FO, Coca-Cola Europacific Partners France doit débloquent des enveloppes.

Lors de cette réunion l'employeur nous propose :

- une Prime exceptionnelle de 500€, 750€, ou 1000€ modulée fonction de sa rémunération par rapport au SMIC versée fin septembre (pour plus de précisions contactez nous ou rapprochez vous de nos représentants)
- Une ouverture anticipée des prochaines NAO octobre 2022

Pour la FGTA FO, la décision de l'employeur ne répond que partiellement au attente immédiate des Salariés.



***L'augmentation des salaires.
C'est Urgent !***



ET POUR MES COURSES, ME DEPLACER, REMPLIR MON FRIGO, ME LOGER, ME CHAUFFER... ?

Nos revendications sont claires et légitimes.

Devrons nous attendre Avril 2023 pour voir l'application d'un accord à négocier ?

Dites nous ce que vous en pensez ?

La FGTA FO CCEP est là avec Vous, pour Vous.

**NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM
NOTRE BLOG FOCOCACOLA.FR**